



Villeneuve-Sous-Dammartin

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

~~~~~

PROVISOIRE

Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande présentée par l'association ASV d'organiser une brocante dans la rue des Tilleuls le 21 mai 2017
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de ce vide grenier,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

**Article 1** - Les bradeurs seront autorisés à installer leurs étals sur les trottoirs de la rue des Tilleuls

**Article 2** - La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur cette rue le dimanche 21 mai 2017 (sauf pour les services d'urgences) de 6 h 00 à 19 h 00

**Article 3** - Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la braderie seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route)

**Article 4** - La signalétique correspondante sera mise en place par l'association ASV

**Article 5** - Monsieur le Maire de Villeneuve Sous Dammartin,  
La brigade de gendarmerie de Dammartin sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve Sous Dammartin

Le 9 mai 2017

Le Maire,

Gilles CHAUFFOUR

